



Date, heure, minute de certification : **2020-12-15 10:29**

Critère de recherche Nom d'organisme :
la capitale, assureur de l'administration publique in...

Critère de sélection Nom d'organisme : LA CAPITALE ASSUREUR... Code Postal : G1R2G5
Fiche 006 - Détail de l'inscription 1 (de 1)

INSCRIPTION

DATE-HEURE-MINUTE

20-0066095-0001

2020-01-22 12:20

CESSION D'UNE UNIVERSALITÉ DE CRÉANCES

PARTIES

Cédant

LA CAPITALE ASSUREUR DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE INC.
625 rue Jacques-Parizeau, Québec (Québec)

G1R 2G5

Cessionnaire

FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC
100 rue des Commandeurs, Lévis (Québec)

G6V 7N5

BIENS

Tous les droits, titres et intérêts du Cédant dans l'universalité de toutes les créances présentes et futures et tous les actifs connexes à l'égard de l'ensemble des biens, actifs et droits corporels et incorporels qui suivent:

1. les Prêts du bilan et tous les documents y afférents;
2. les Droits d'émetteurs;

DÉFINITIONS:

« Cédant » signifie La Capitale Assureur de l'Administration Publique Inc.;

« Date de clôture » signifie le 21 janvier 2020;

« Date effective » signifie le 1 février 2020, à 00h01;

« Droits d'émetteurs » signifie tous les droits, titres et intérêts du Cédant, à titre d'émetteur ou d'administrateur en vertu du Programme des TH-LNH, ainsi que de tout droit, titre et intérêt que le Cédant détient à l'égard des Prêts hors bilan, incluant en ce qui concerne chaque Prêt hors bilan faisant partie du Portefeuille, tout ce qui suit: (a) tous les droits d'administrer et de gérer les Prêts hors bilan; (b) les paiements ou sommes payables ou reçus pour la gestion des Prêts hors bilan y compris les montants relatifs au traitement des renouvellements ou d'autres frais de service; (c) les frais de retard, frais de prolongation, frais de résiliation, frais de chèques retournés, de paiements déshonorés ou d'instructions de virement déshonorées et autres frais similaires; (d) tous contrat ou document créant, définissant ou attestant de tels droits de service et tous les droits de l'administrateur en vertu de ceux-ci; (e) le droit de percevoir et de conserver des paiements entiers ou d'autres paiements similaires à l'égard des Prêts hors bilan et de tout montant effectivement recouvré à cet égard; (f) tous les comptes et autres droits aux paiements liés aux biens décrits dans le présent paragraphe;

(g) la possession et l'utilisation de tous les renseignements relatifs aux Prêts hors bilan ou relatifs aux services passés, présents ou futurs des prêts hypothécaires; (h) tous les droits du Cédant dans les ententes de contrepartie SWAP et de rachat dans le cadre du Programme OHC; et (i) tous les droits, pouvoirs et privilèges découlant de ce qui précède;

« Portefeuille » signifie le portefeuille de Prêts, à l'exception des Prêts identifiés à l'Annexe « A » ci-dessous;

« Prêt » signifie un Prêt du bilan ou un Prêt hors bilan, ou l'un ou l'autre de ceux-ci, et « Prêts » signifie collectivement plusieurs de ces Prêts;

« Prêts du bilan » signifie les prêts garantis par hypothèque immobilière du Cédant à la Date de clôture qui font partie de son bilan, qui n'ont pas été titrisés par celui-ci;

« Prêts hors bilan » signifie les prêts garantis par hypothèque immobilière du Cédant qui ne font pas partie du bilan du Cédant, qui ont été titrisés dans le cadre du Programme des TH-LNH, lequel est cautionné par la SCHL;

« Programme OHC » signifie le programme des obligations hypothécaires du Canada créé aux termes de la Loi nationale de l'habitation, L.R.C. 1985, c N-11 et des règlements adoptés sous son empire;

« Programme TH-LNH » signifie le programme de titres hypothécaires créé aux termes de la Loi nationale de l'habitation, L.R.C. 1985, c N-11 et des règlements adoptés sous son empire;

« SCHL » signifie la Société canadienne d'habitation et de logement;

ANNEXE « A »

Prêt exclus désigne les prêts suivants:

1. les prêts numéros 549644, 553731, 14357, 530183 et 553708; et
2. tout Prêt du bilan pour lequel le Cédant a déjà ou aura entrepris avant la Date effective un recours hypothécaire ou en recouvrement, incluant les prêts suivants:

les prêts numéros 516225, 533203, 538356, 544238, 548457, 552691, 553937, 546281 et 553150.

MENTIONS

Référence à l'acte constitutif

Forme de l'acte : Notarié en minute

Date : 2020-01-21

Lieu : Montréal (Québec)

N° de minute : 699

Nom du notaire : ROUDAVINA, Antonina

AVIS D'ADRESSE

N° 001872

N° 056333